

RAPPORT D'ACTIVITES – FEVRIER 2011

Sommaire

1	Généralités	2
2	Opérations.....	2
3	Relations extérieures	2
4	Département juridique	3
5	Investigations.....	3
6	Média.....	3
7	Activités prévues en Mars 2011	3

Financé par CMS/UNEP



RAPPORT D'ACTIVITES - FEVRIER 2011

1 Généralités

Ce mois de février 2011 est marqué par les premières décisions de justice suite aux arrestations réalisées en janvier et la réalisation d'une opération à l'encontre d'un délinquant qui était en fuite depuis l'opération du 13 janvier.

Alors que la collaboration avec le parquet de Libreville est très positive, les deux premières décisions de justice ont montré le manque de considération des juges vis-à-vis de la loi faunique. En effet, les deux décisions de justice ont relaxé intégralement les délinquants, considérés être « non coupables ». Pourtant, les mis en cause avaient été arrêtés en flagrant délit et ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés. Il s'agissait de 5 vendeurs de têtes et mains de gorilles, peaux de panthère et queues d'éléphant arrêtés le 13 janvier et d'un vendeur de chimpanzé arrêté le 27 janvier. Le procureur a interjeté appel pour ces cas qui seront donc présentés à la Cour d'Appel.

Un sixième vendeur qui avait pris la fuite lors de l'arrestation du 13 janvier a pu être arrêté le 11 février et déféré le 15 février.

Il est également à souligner la confirmation de la formation de près des 1.000 gendarmes de l'Ecole Nationale de Gendarmerie d'Owendo.

Finalement, de nouveaux décrets d'application du code forestier sont disponibles et ont permis la mise à jour du guide juridique.

2 Opérations

Une seule opération a pu être réalisée le 11 février. Elle concernait un sixième vendeur qui avait pris fuite lors de l'opération du 13 janvier 2011.

Le délinquant faunique a fait preuve d'un manque de collaboration lors de son arrestation allant jusqu'à mentir sur son identité. Ce vendeur avait pourtant été interpellé en pleine détention et commercialisation de peaux de panthère et de lion (apparemment originaire du Bénin).

Le délinquant a été conduit dans les locaux de la Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire (DGCISM) où un procès-verbal a pu être rédigé.

3 Relations extérieures

Réunions

De nombreuses réunions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont le Directeur Général, le Directeur de la Faune et de la Chasse, la Chargé d'Etudes du Ministre, le Conseiller juridique du Ministre, la chargée d'études du Ministre pour les projets concernant les ONG,....;



2. Les autorités judiciaires dont le Procureur de la République, le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et la Présidente du Tribunal ;
3. Les forces de gendarmerie et plus précisément le Directeur des Etudes de l'Ecole Nationale de Gendarmerie ;
4. Le Directeur des Contre-Ingérences ;
5. Différentes ONG dont WCS, WWF, JGI et Brainforest.

Toutes les autorités rencontrées ont fait preuve d'intérêt et ont encouragé l'idée du projet AALF.

4 Département juridique

Les principaux « dossiers » développés par le département juridique ont été :

1. L'analyse juridique consécutive à l'opération réalisée le 11 février ;
2. La présentation de ce cas à l'avocat et son suivi au tribunal en date du 17 et du 22 ;
3. Le suivi au tribunal des autres cas le 3, le 10 et le 17 février ;
4. La mise à jour du guide juridique.

Un troisième juriste a été recruté.

5 Investigations

Le seul enquêteur du projet AALF continue à sillonner Libreville et ses alentours. Il a permis de localiser le délinquant arrêté le 11 février.

En outre, il suit différentes pistes liées à des chasseurs œuvrant pour des personnalités diverses.

6 Média

Deux articles ont été diffusés dans les deux prochains journaux du pays : l'Union et Gabon Matin Malheureusement, en raison des décisions de justice négatives, aucun article n'a été diffusé à ce sujet.

7 Activités prévues en Mars 2011

Le suivi juridique des appels réalisés par le procureur de la République est la priorité du département juridique.

Le deuxième volet particulièrement important sera la réalisation des formations à l'école de gendarmerie d'Owendo.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de recruter davantage de personnel et de continuer la formation du personnel existant, ceci grâce à un échange avec LAGA au Cameroun.